



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ACCORD GEPP & SALARIÉS
EXPÉRIMENTÉS 2026-2030

FICHE PRATIQUE N°3

Commerciaux

RÉSEAU RÉORGANISÉ, MÉTIER COMMERCIAL EN MUTATION : VOS DROITS POUR REBONDIR

Digitalisation de la relation client, nouveaux canaux, évolution des réseaux salariés : les métiers commerciaux bougent aussi. Quand un métier est reconnu « fragilisé » ou « en mutation », les accords déclenchent des droits renforcés. Encore faut-il le savoir, et les demander.



L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS REGARDE AUSSI LES RÉSEAUX COMMERCIAUX

L'Observatoire projette l'emploi à **3 à 5 ans**, y compris sur les métiers commerciaux et l'impact de l'IA. Sa synthèse est communiquée chaque année aux managers et aux collaborateurs. Un métier peut être classé :



FRAGILISÉ

Besoins futurs inférieurs de plus de 20 % aux effectifs, même après les départs naturels.



EN MUTATION

Compétences fortement bouleversées (technologie, réglementation, organisation).



EN TENSION

Besoins futurs supérieurs de plus de 20 % aux effectifs : des postes à prendre.



CRITIQUE

Recrutement difficile, fort turn-over ou métier émergent.



MÉTIER EN MUTATION : MONTEZ EN COMPÉTENCES

Les **PAP's** (Programmes d'Accompagnement et de Professionnalisation) identifient les nouvelles compétences et déploient des formations adaptées, en priorité sur les métiers en mutation. S'ils ne suffisent pas et que vous visez un autre poste, vous bénéficiez des mêmes droits qu'un métier fragilisé.



MÉTIER FRAGILISÉ : VOUS PASSEZ EN PRIORITÉ



Priorité de 3 semaines sur les postes publiés dans We, Mob', qui publie désormais aussi les postes des réseaux de distribution.



Entretien de carrière proactif : votre RH peut vous proposer des postes, même sans demande de votre part.



Formation renforcée, prise en charge d'un congé de formation en cas de refus de Transitions Pro, majoration du CPF et de la VAE (projet validé par la DRH).



Reconversion interne : jusqu'à 450 h de formation sur 12 mois pour un autre métier, contrat et salaire maintenus.



CHANGER DE RÉSEAU OU DE FONCTION SANS PERDRE EN REVENUS

Une mobilité vers un autre réseau ou une autre fonction commerciale peut faire baisser votre rémunération (fixe, variable, commissions, véhicule). **La sécurisation de rémunération vous garantit 100 % la 1^{re} année et 80 % la 2^e année** de votre rémunération globale des 12 derniers mois, pour une activité conforme aux attendus (voir fiche n°7).



DÈS 50 ANS : LE POSTE SÉDENTAIRE ACCOMPAGNÉ

Si votre métier est fragilisé ou en mutation, l'accès au **poste sédentaire avec complément dégressif** (75 %, 50 %, 25 % de la perte sur 3 ans) est ouvert **dès 50 ans**, au lieu de 55, avec plus de 10 ans d'ancienneté.



UN PROJET HORS DE GENERALI ?



Aide à la création ou reprise d'entreprise (2 ans d'ancienneté) : diagnostic de faisabilité, business plan, recherche de financements. Réponse sous 3 semaines.



Reprise d'une Agence Generali : congé de 2 ans ou aide financière au départ (voir fiche n°5).



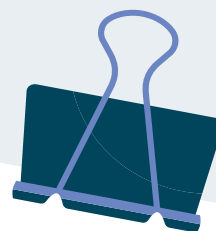
EN FIN DE CARRIÈRE ET EN CAS DE CESSIION



Indemnité de départ à la retraite majorée de 30 % (minimum un mois de salaire) si vous annoncez votre départ dans les 4 mois suivant la date de votre taux plein.



Cession d'activité : prime d'un mois de salaire et priorité de réembauche pendant 12 mois.



LE RÉFLEXE CFDT



DEMANDEZ À VOTRE RH DANS QUELLE CATÉGORIE EST CLASSÉ VOTRE MÉTIER

De là découlent vos droits.



UNE RÉORGANISATION DE RÉSEAU EST ANNONCÉE ?

Vos élus CFDT sont consultés : rapprochez-vous d'eux avant de prendre une décision.



NE SIGNEZ AUCUN AVENANT DE MOBILITÉ SANS VÉRIFIER LA CLAUSE DE SÉCURISATION DE RÉMUNÉRATION

Pour aller plus loin : Accord GEPP des Personnels commerciaux (AC) et Accord cadre GEPP (ACa) Generali France du 16 juillet 2026. AC : art. 3.2.1, 3.3, 3.6, 4, 8, 9. ACa : art. 4, 8.4.3, 13.3, 15, 17, 21.1, titre VII.

